

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué en date du douze février deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 13

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Gwennola CHAUDET, Madame Isabelle CHEVE, Madame Maria DANIEL, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Bernard LE HIR, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET.
Conseillers municipaux.

Membre absent excusés ayant donné pouvoir:

Madame Ophélie SAULDUBOIS donne pouvoir à Madame Gwennola CHAUDET :

Membre absent : Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur David BARAIZE

1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2015 ;

Modification sur la page 5 « Notre dette en francs suisses augmente de 20 % car le franc suisse a été réévalué par la Banque suisse ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Commissions communales

❖ Vie locale et proximité :

La Fête de la Nature sera évoquée lors du Conseil municipal de mars.

Mme PELLETIER et M. LAURENT-BERTHONNEAU continuent de rencontrer les bureaux des associations pour faire le point sur leurs besoins, notamment pour la salle communale.

L'invitation à la Commission des habitants est envoyée, elle est prévue le 12 mars.

❖ Enfance

Numérique et informatique à l'école, les demandes des enseignants sont inscrites dans les choix budgétaires.

Conseil municipal des jeunes : les élections pourraient avoir lieu le 8 mai.

M. LE HIR doit rencontrer les enseignants pour connaître leurs positions sur le sujet et éventuellement intégrer cet événement au parcours scolaire. La Commission enfance fixera le cadre, selon les jeunes intéressés, et les objectifs donnés.

Le tri sélectif à l'école pourrait faire partie de leurs missions.

❖ Urbanisme

L'agent communal va remplacer la clôture abîmée lors des vacances scolaires de février. Affaires à suivre pour promouvoir le respect des équipements.

Prochain chantier : les chemins communaux.

Dans le cadre du P.D.I.P.R., l'agglomération est compétente dans l'entretien des chemins inscrits.

3) Finances - Autorisation de signature de la convention de groupement de commande à six communes (délib 2015-03)

Autorisation de signature de la convention de groupement de commande à six communes (délib 2015-03)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment l'article 8 relatif aux groupements de commandes ;

VU les conventions de création d'un service commun de « technicien de secteur » dans les domaines des constructions publiques, espaces publics, voiries et réseau divers entre la Communauté d'agglomération et les villes de CANTENAY-EPINARD, ECUILLE, FENEU, SOULAIRE-ET-BOURG, SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE et SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la coopération entre les 6 communes précitées dans les domaines énoncés ;

CONSIDERANT l'intérêt de constituer un groupement de commande pour harmoniser les achats et pour simplifier les formalités administratives liées aux groupements ;

CONSIDERANT la proposition de la commune de FENEU de « porter le groupement » en devenant le coordonnateur,

Le Conseil municipal :

- ✓ **DONNE** son accord sur l'adhésion de la commune d'Ecuillé aux groupements de commandes ci-dessous :

Tout achat de Prestations de services, de travaux et achats de fournitures en lien avec les missions du technicien de secteur.

- ✓ **ACCEPTE** les termes des conventions de groupements de commande correspondantes ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de groupement ;
- ✓ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Ecuillé, dans la limite de délégation de M. le Maire pour les achats.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

4) Budget 2015 :

❖ Débat d'Orientation Budgétaire

M. Le Maire demande une estimation de la baisse de la D.G.F sur les trois prochains exercices. Les emprunts de la commune vont aussi être réévalués.

Recettes de fonctionnement :

- Baisse de fréquentation de l'accueil périscolaire.
- Impôts et taxes : taxes locales, choix d'une augmentation ou non.
- D.G.F. : plan sur 3 ans dans le cadre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques. D'après l'outil proposé par l'A.M.F. et à données constantes, la baisse est évaluée à 6 000 € par an jusqu'en 2017. Cependant, des éléments peuvent faire varier la D.G.F. (le nombre d'habitant - foyers fiscaux, la voirie...)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées doit se réunir le 5 mars dans le cadre du possible passage en Communauté urbaine (C.U.) d'Angers Loire Métropole. Le passage en C.U. devrait augmenter la D.G.F. de 15€/habitants. C'est un vrai enjeu.

Total RF : 381 736 € + opérations d'ordre.

Dépenses de fonctionnement :

Urbanisme : comptes 61523 (voies et réseaux) et 61522 (entretiens et réparation bâtiments)

Vie locale : publication logo, nom de domaine et réfection du préfabriqué.

Ecole : demandes des enseignants inscrites (store, informatique et divers) ;

Les bénévoles de la bibliothèque demande un budget de 150 € en investissement pour l'achat d'une douchette.

M. ABELARD : si une augmentation des impôts est votée, il est important que les dépenses diminuent, la hausse ne doit pas compenser une baisse, il est nécessaire que l'effort soit partagé.

M. LANDEAU-TROTTIER : propose d'effectuer un travail sur les bases fiscales de la commune, dans la continuité de la Commission communale des Impôts Directs. Cependant, il faut rester prudent, les critères d'évaluation des bases doivent être vu avec les services des impôts dans un premier temps (aspect extérieur, taille des pièces, point d'eau...).

Piste en matière de mutualisation : matériel, personnel, redistribution des recettes au niveau de la Communauté urbaine (ex : reversement négatif et S.D.I.S.).

M. LE HIR : si une augmentation des impôts est votée, il faudra qu'elle soit suivie d'une plus-value dans le service rendu.

Les commissions vont réétudier leurs projets.

Question sur la commune nouvelle, le Conseil municipal préfère promouvoir la mutualisation et « le travailler ensemble » dans un premier temps.

Dépenses investissement :

- Etudes sur une éventuelle salle communale et sur l'entrée du bourg coté Cheffes ;
- Jardin du souvenir et aménagement vert du bourg ;
- Réévaluation du projet numérique selon les nouveaux devis (il convient d'ajouter les recettes/subventions numérique école et mairie)

Le budget sera adressé aux membres du Conseil pour étude dans les commissions.

Emprunt : la commune a contracté deux emprunts auprès du Crédit agricole.

M. ROYER, interlocuteur du Crédit agricole pour notre collectivité a présenté deux propositions pour changer ces prêts en euros. Le franc suisse remonte un peu.

Nous avons rendez-vous avec M. CAMBOS (Crédit mutuel) vendredi matin.

La décision sera prise au prochain Conseil municipal.

5) Amortissements (délib 2015-04)

| |
|-----------------------------------|
| Objet : Finances - Amortissements |
|-----------------------------------|

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans. Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme sont amortis sur une durée maximale de 10 ans. L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

CONSIDERANT la somme de 16,12 € au compte 204411 qu'il faut amortir.

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** d'amortir cette somme sur une année en dépenses de fonctionnement au compte 6811/042 et en recettes d'investissement au 2804411/040 ;
- ✓ **PREVOIT** les crédits budgétaires nécessaires sur le budget 2015 ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Amortissements

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les immobilisations inscrites aux comptes 21531 (Réseaux d'adduction d'eau) pour la somme de 558.07 € et 21532 (Réseaux d'assainissement) pour la somme de 136 090.06 € doivent obligatoirement être amorties.

CONSIDERANT que les délais d'amortissement n'ont pas été respectés et qu'il convient de régulariser la situation.

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** d'amortir ces sommes sur une année :

| Mandats | | Titres | |
|----------------|--------------|---------------|--------------|
| Comptes | Sommes | Comptes | Sommes |
| 1068 | 558.07 € | 281531 | 558.07 € |
| 1068 | 136 090.06 € | 281532 | 136 090.06 € |

- ✓ **DEMANDE** à la trésorerie d'effectuer l'opération extracomptable ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Amortissements

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les subventions imputées aux comptes 1313, 13151 et 1318.

CONSIDERANT les sommes de 21 019 € au compte 1313, de 229 € au compte 13151 et de 2 881 € au compte 1318 qu'il convient d'amortir.

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** d'amortir ces sommes sur une année :

| Mandats | | Titres | |
|-------------------------|----------|-------------------------|----------|
| Comptes | Sommes | Comptes | Sommes |
| Dépenses investissement | | Recettes fonctionnement | |
| 13913-040 | 21 019 € | 777-042 | 21 019 € |
| 13918-040 | 229 € | 777-042 | 229 € |
| 1391151-040 | 2 881 € | 777-042 | 2 881 € |

- ✓ **PREVOIT** les crédits budgétaires nécessaires sur le budget 2015 ;

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

6) P.L.U.i

❖ présentation ;

Les résultats de l'étude sur les zones humides ne sont pas connus. Ils devraient être communiqués très prochainement.

Présentation du PowerPoint projeté lors de la réunion municipale P.L.U. du 14 janvier 2015.

M. BARAIZE explique le contenu du PowerPoint et en particulier les noms et particularités des zonages (A, UA, UC, UD, UY, 1AU, 2AU).

La prochaine réunion P.L.U. est à programmer avec l'urbaniste d'A.L.M.

La réunion publique sera prévue entre mai et juin 2015. Puis un Commissaire enquêteur sera missionné pendant un an pour recueillir les avis des habitants de l'agglomération.

Le P.L.U. devrait être effectif au 1^{er} janvier 2017.

7) Questions diverses

❖ Communauté urbaine

Angers Loire Métropole projette de se transformer en Communauté Urbaine. Ce projet est né de la future loi NOTRe. Aujourd'hui, 12 Communautés urbaines souhaitent passer en Métropole.

Actuellement, notre intercommunalité est une Communauté d'agglomération. Si le passage en Communauté urbaine est acté, la Communauté se dotera de nouvelles compétences (exemple : voirie, mobilité, politique de la ville, eaux pluviales, GEMAPI), sans impacter ses compétences actuelles.

Des groupes de travail réfléchissent aux modalités d'exercice de ces nouvelles compétences et à leur impact financier pour les communes et la Communauté urbaine.

La D.G.F. de l'intercommunalité devrait être bonifiée si le changement est effectif avant le 1^{er} janvier 2016.

Aujourd'hui il y a 93 conseillers communautaires et ensuite 72 dont 5 Vice-présidents supplémentaires. Méthode et calendrier défini au 1^{er} janvier 2016.

❖ Bureau de vote « élections départementales »

Il a été transmis par mail, il vous sera retourné complété dans la première quinzaine du mois de mars.

Tour de table :

Mme HUET : demande plus de communication dans les commissions. Elle souhaite que les demandes des commissions apparaissent plus clairement dans le budget primitif.

Mme CHAUDET : réunion des quatre communes sur la mise en réseau des bibliothèques, 2 représentants du bibliopôle étaient présents. Plusieurs critères sont à remplir pour créer la mise en réseaux :

- ✓ L'harmonisation informatique
- ✓ Formation des bénévoles
- ✓ Coordinateur des bibliothèques.

Mme SACHET : repas des anciens prévu le 15 mars 2015.

M. LE HIR : T.A.P. : les Dépenses des communes sont assez marginales dans le budget grâce aux aides et à la participation des parents. Sauf pour Cantenay-Epinard qui a des animations plus conséquentes.

Cantenay-Epinard et Feneu ont des écoles privées sur leurs territoires, ses dernières ne sont pas passées à la réforme.

Lors de la prochaine réunion, les communes souhaitent connaître les activités de chacun et le nom des intervenants.

Mme PELLETIER : la commune a été interrogée sur le règlement de la publicité. Mme CHOVEAU, propriétaire de « La pâte à crêpes de Béa » souhaite mettre de la publicité Route de Cheffes.

Les élus se prononcent sur deux panneaux indicateurs de son activité dans les mêmes tons que ceux choisis pour indiquer l'école.

Réunion des 4 communes : Idée de renforcer la coopération entre les associations existantes. Si la coopération ne vient pas des habitants, une éventuelle fusion des communes ne serait pas comprise. Communication pour rapprocher les habitants du territoire (Flyers avec les associations des communes et communications sur les activités de chacun).

Date prochain conseil : Mercredi 18 mars 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h51.

| | | |
|------------|---------|---|
| 18/02/2015 | 2015-03 | Finances - Adhésion à un groupement de commande |
| 18/02/2015 | 2015-04 | Finances - Amortissements |
| 18/02/2015 | 2015-05 | Finances - Amortissements |
| 18/02/2015 | 2015-06 | Finances - Amortissements |